
RENTREE 2021-2022

La rentrée aura lieu le **jeudi 2 septembre** à 10h45 pour les **6^{èmes}**.

Le **vendredi 3 septembre** à 9h00 pour les **5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes}**. Cours normaux le vendredi après midi pour tous.

Il est inutile d'apporter toutes les fournitures le premier jour : de quoi écrire, un cahier de brouillon ou un bloc-notes suffiront. Le cahier de liaison/agenda sera distribué par le professeur principal. Nous rappelons que le cahier de liaison/agenda est un outil essentiel de travail et de communication entre les familles et l'établissement.

ACCUEIL DES FAMILLES

Pour rencontrer le professeur principal, interlocuteur privilégié des familles, ou un autre professeur, il convient de prendre rendez-vous **par l'intermédiaire du cahier de liaison/agenda** de votre enfant ou par école directe

Le Chef d'établissement ainsi que Les coordinatrices se tiennent à la disposition des parents, uniquement sur rendez-vous.

MEDICAMENTS

Comme tout établissement scolaire, le collège n'est pas habilité à délivrer des médicaments aux élèves. Les élèves sous traitement devront se munir de leur ordonnance et des médicaments nécessaires pour la journée. Ils devront prévenir la vie scolaire en cas de traitement prolongé.

A.P.E.L - O.G.E.C

L'établissement compte deux associations de parents : l'**O.G.E.C** (Organisme de Gestion) et l'**A.P.E.L** (Association des Parents de l'Enseignement Libre). En début d'année scolaire, vous serez invités à adhérer à ces associations.

L'**OGEC** gère le collège sous forme d'association loi 1901. Etre membre de l'OGEC ne vous engage pas à faire partie du conseil d'administration ou à prendre des responsabilités mais vous permet de mieux connaître le fonctionnement de l'établissement et de donner votre avis sur les évolutions futures. L'adhésion est gratuite. Tous les parents sont invités à l'Assemblée Générale annuelle qui fait état de la situation financière de l'établissement et explique les tarifs de la contribution scolaire.

L'**APEL** anime la vie de l'établissement : kermesse, kig-ha-farz, loto, opération crêpes, etc. Ces animations permettent de financer du matériel pédagogique supplémentaire, des sorties pour les élèves et une partie des voyages scolaires.

OBJETS ET VETEMENTS PERDUS

L'école ne peut être tenue pour responsable des objets perdus. Deux précautions très importantes :

- Marquer les affaires, en particulier la tenue de sport.
- Ne pas se munir d'objets de valeur ou de sommes d'argent.

Les objets perdus sont à réclamer au bureau de la vie scolaire. Signaler rapidement tout vol présumé.
